

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le quinze septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 5 septembre 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise - Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. BOCENO Julien- M. BRIAND Jean-Yves-

ABSENTS NON EXCUSES : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne

POUVOIR : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D125 : Composition de la commission intercommunale des impôts directs

Suite au renouvellement du conseil communautaire d'Arc Sud Bretagne, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs. C'est ainsi qu'Arc Sud Bretagne doit proposer à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) une liste de 40 commissaires (20 titulaires et 20 suppléants).

Cette commission qui se réunit à minima une fois par an pour vocation à :

- Participer, en lieu et place des commissions communales, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers
- Donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers visés à l'article 1498 du code général des impôts.

Pour dresser la liste des commissaires, Arc Sud Bretagne demande à la commune de Nivillac de proposer quatre personnes résidant sur la commune aptes à remplir ce rôle.

L'assemblée est donc invitée à proposer quatre personnes.

Le conseil municipal, après délibération, propose les quatre personnes suivantes :

- **Mme PHILIPPE Jocelyne**, née le 16/10/1953 au POULIGUEN (44) domiciliée à : 42 Domaine du Grand Baud- 56130 NIVILLAC
- **M. FREOUR Jean-Claude**, né le 15/10/1953 à NIVILLAC (56) domicilié : 14 Bis Rue du Vivier- 56130 NIVILLAC
- **Mme PERRONNEAU Claire-Lise**, née le 28/10/1977 à SAINT-NAZAIRE (44) domiciliée : 6 Impasse des Aubépines- 56130 NIVILLAC
- **Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle**, née le 23 /12/1948 à BOULOGNE-BILLANCOURT (92) domiciliée : « La Ville Avril » - 56130 NIVILLAC.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140915-2014D125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2014
Publication : 17/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.